

Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide
à la presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des
chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

7 JUIN 2011

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 2011

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Véronique Cornet à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Évolution du projet de Pôle audiovisuel à Charleroi, Média Rives et, plus largement, investissements de la RTBF » (Article 73 du règlement)	3
2	Dépôt de projets de motion	7
3	Questions orales (Article 78 du règlement)	8
3.1	Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Avenir des centres culturels pendant la période de transition vers un nouveau décret »	8
3.2	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Prévention sida »	9
3.3	Question de M. Richard Miller à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Politique extérieure de la Communauté française en matière culturelle »	11
3.4	Question de Mme Florine Pary-Mille à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Paratonnerres radioactifs : contrôle et prévention »	13
3.5	Question de M. Daniel Senesael à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Cinéma belge au Festival de Cannes »	14
3.6	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Avis relatif à l'accessibilité des programmes aux personnes à déficience sensorielle »	15
3.7	Question de M. Richard Miller à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Restitution par la France d'un Rubens appartenant à la cathédrale de Tournai »	17
3.8	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Régimes alimentaires, au mieux inefficaces, au pire nocifs »	19
3.9	Question de M. Serdar Kilic à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Bactérie Eceh »	20
3.10	Question de M. Pierre-Yves Jeholet à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Fonds d'investissement ST'ART Invest »	21
4	Ordre des travaux	22

Présidence de M. Pierre-Yves Jeholet, vice-président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 10.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Interpellation de Mme Véronique Cornet à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Évolution du projet de Pôle audiovisuel à Charleroi, Média Rives et, plus largement, investissements de la RTBF » (Article 73 du règlement)

Mme Véronique Cornet (MR). – Cette commission a déjà évoqué à plusieurs reprises le projet de pôle audiovisuel de Charleroi. Lors de ma dernière interpellation sur ce dossier, j'évoquais des problèmes techniques et les inquiétudes suscitées par l'implantation de ce projet sur le terrain de la RTBF, place de la Digue. Madame la ministre, je souhaiterais que vous fassiez aujourd'hui le point sur cette question.

D'après mes informations, deux problèmes persistent actuellement. Premièrement, la nécessité de disposer d'une deuxième régie inquiète tout particulièrement Téléambre. Ce problème pourrait être résolu par la mise à disposition d'une régie mobile de la RTBF, comme c'est le cas au Média Rives à Liège. Deuxièmement, le projet, dans son état actuel, représente des charges financières importantes pour Téléambre qui, comme vous le savez, est extrêmement fragile.

D'une manière générale, un scénario minimaliste est actuellement retenu. Il consiste en une adaptation du projet immobilier de la RTBF, place de la Digue. Madame la ministre, confirmez-vous que ce scénario a obtenu la préférence des acteurs concernés ?

Un montage financier a récemment été présenté au comité de développement stratégique de Charleroi. La participation de la RTBF s'élèverait à 2,257 millions d'euros, soit ce qu'elle prévoyait d'investir dans le projet autonome. Téléambre apporterait 500 000 euros ; la Ville de Charleroi, trois millions ; la Région wallonne, deux millions et la Communauté française ou, devrais-je dire, la Fédération Wallonie-Bruxelles, un million d'euros. Madame la ministre, confirmez-vous cette ventilation et l'engagement des parties ?

Le scénario maximaliste, quant à lui, suppose des espaces et des moyens financiers complémentaires. Ce projet est-il définitivement écarté ou est-il encore envisagé, à moyen ou long terme ?

Par ailleurs, l'effort demandé à Téléambre est énorme, étant donné sa situation financière. De plus, les équipements technologiques seraient financés par un emprunt de deux millions d'euros, dont la charge annuelle s'élèverait à 250 000 euros pendant dix ans. C'est manifestement intenable pour cette télévision locale. Pour comble, Téléambre est aujourd'hui particulièrement bien équipée et serait contrainte d'abandonner son installation !

Parler de l'avenir de Téléambre semble dérisoire alors que ses difficultés actuelles et les charges envisagées menacent tout simplement sa survie. J'espère que vous pourrez me rassurer et lever mes craintes.

Enfin, la comparaison de ce projet, où l'on demande à Téléambre et à la RTBF de se livrer à Charleroi à une opération « chausse-pied », avec celui de Liège, évalué à 40 millions d'euros, laisse songeur. En effet, Média Rives, beau projet s'il en est, représente le plus gros investissement de la RTBF depuis quarante ans. Un tel contraste est presque choquant, d'autant plus que, selon la CGSP liégeoise, cet outil risque d'être sous-utilisé.

Ces apparentes disparités dans les investissements réalisés par la RTBF sont-elles une réalité ? Faut-il par ailleurs y voir un recentrage des productions sur Liège ? Pouvez-vous nous faire part des répartitions géographiques des investissements de la RTBF sur l'ensemble du territoire ? Pouvez-vous aussi nous communiquer la liste des investissements réalisés par la RTBF ces dernières années dans les grandes villes wallonnes, ainsi que les montants des investissements prévus pour les prochaines années ?

Enfin, madame la ministre, pouvez-vous nous dire si le gouvernement a avancé dans sa réforme du calcul des subventions aux télévisions locales et des critères de subventionnement ? Les discussions avec les télévisions locales et les télédiffuseurs ont-elles connu de récentes évolutions ? Comment répondez-vous à la situation financière de Téléambre qui ne bénéficie plus aujourd'hui du surplus de la contribution décrétable ?

M. le président. – La parole est à Mme Fassiaux.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – Voilà déjà quelques mois que nous travaillons sur ce projet. Nous avons du mal à y voir clair, à bien identifier les différentes problématiques et à

concrétiser ce beau projet de pôle audiovisuel pour la plus grande métropole de Wallonie.

Les problématiques, identifiées depuis quelque temps, sont de trois ordres.

La première est d'ordre budgétaire. Les budgets annoncés sont certainement suffisants. Encore faut-il les consolider. Qu'ils proviennent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne, de la Ville de Charleroi, de Télésambre ou encore de la RTBF, nous avons du mal à identifier le montage financier.

La deuxième touche à la mise à disposition de la régie technique aux deux télévisions, la télévision publique et la télévision locale. Les deux manifestent pourtant leur volonté de travailler ensemble. Or ce n'est pas une mince affaire que de se mettre d'accord autour d'un projet à la fois différent et semblable. Il faut souligner que des contacts fréquents existent depuis longtemps déjà entre elles. Personnellement, j'estime donc que le processus progresse.

La dernière problématique, au-delà de la volonté de travailler ensemble, consiste à élargir le pôle audiovisuel à ce qui existe déjà dans la région. Sans donner de plus-value à l'un ou à l'autre, les promoteurs, présents sur le terrain, arriveront vraisemblablement à organiser ce pôle audiovisuel fort auquel Charleroi a droit.

Les solutions ne peuvent être prises au détriment de l'un ou de l'autre. Il faut faire preuve d'équilibre et de respect. C'est un projet ambitieux auquel souscrivent vraisemblablement tous les opérateurs, la Ville, la Région, Télésambre, la RTBF. Je regrette que Mme Cornet ait opposé des villes et des projets.

Si Liège a obtenu un projet important, il ne faut pas y voir une injustice. Concentrons-nous plutôt sur les intérêts de la Région wallonne qui est au cœur de nos préoccupations ! Une forte volonté de voir se renforcer les synergies entre les différents acteurs émane du plan « Magellan » et de la déclaration de politique communautaire.

Je reste confiante. En tant que membre du comité de gestion de Télésambre, je peux témoigner de son vif souhait d'entrer dans ce projet qui ne manquera pas de valoriser le pôle audiovisuel de Charleroi et du Sud-Hainaut. Toutefois, la tension budgétaire liée aux inconnues du refinancement des télévisions locales freine son entrée dans la dynamique audiovisuelle de demain.

M. le président. – La parole est à Mme Meerhaeghe.

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – Ce

dossier ne manque pas de susciter l'intérêt constant des forces vives de la région de Charleroi. Beaucoup se mobilisent pour faire aboutir un projet d'infrastructures communes pouvant abriter la RTBF Charleroi et Télésambre.

Au sein du comité de développement stratégique de Charleroi, nous avons eu l'occasion d'entendre à plusieurs reprises les représentants de ces deux télévisions. Plusieurs mois plus tard, les écueils sont les mêmes qu'au départ. Il s'agit, d'une part, de la nécessité de disposer d'un bâtiment suffisamment grand pour respecter les conditions de travail de chacun, et par là même la qualité des programmes, et d'autre part, du budget nécessaire pour pouvoir réaliser ce projet.

D'après mes informations, un budget est prévu aujourd'hui pour le projet dit « minimaliste », soit le projet de base. Il s'agit de l'option sans élargissement de la surface au sol, réalisable via l'acquisition de deux maisons adjacentes au bâtiment de la RTBF actuellement situé sur la place de la Digue.

Manifestement, le présent projet ne remplit pas les conditions essentielles demandées par le personnel de Télésambre et les représentants syndicaux de la RTBF Charleroi. Leurs points de vue ont d'ailleurs été exposés voici quelques semaines, lors d'une conférence de presse commune.

Par ailleurs, la participation financière demandée à Télésambre est conséquente et son paiement lui semble insurmontable, d'autant qu'elle ne peut présager des moyens dont elle disposera à l'avenir. En outre, ni le refinancement des télévisions locales ni la négociation avec les câblodistributeurs ne sont déjà définis, à moins que des éléments nouveaux ne soient intervenus, ce que vous pourrez nous dire dans quelques instants, madame la ministre.

Par ailleurs, la comparaison s'impose : Télésambre devrait investir davantage que la RTBF, à savoir 500 000 euros de base majorés des deux millions de prêt à rembourser.

Comment sortir de cette impasse ? Les deux télévisions ont exprimé leur volonté de collaborer, mais des blocages persistent pour les infrastructures et le financement.

Vous avez exprimé le souhait de voir collaborer les télévisions locales et la RTBF. Quelle aide pourriez-vous apporter à un tel projet ?

M. le président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Je m'en voudrais de ne pas évoquer le pôle liégeois, tant les comparaisons sont intéressantes. Je remercie Mme

Cornet de l'avoir fait dans son intervention.

Madame la ministre, quel avenir envisagez-vous pour Média Rives, dont les débuts n'ont pas été prometteurs ?

Où en est la collaboration entre la RTBF et RTC, notamment via le Pôle audiovisuel ? Le parallélisme entre les diverses situations est tellement évident que je m'en serais voulu de ne pas l'avoir soulevé.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – C'est bien volontiers que je ferai à nouveau le point, devant cette commission, sur le développement des projets immobiliers impliquant la RTBF et TéléSambre à Charleroi. Les négociations sur le dossier d'investissements conjoints entre la RTBF et TéléSambre sur le site de la place de la Digue sont toujours en cours. Une dernière réunion s'est tenue le 11 mai.

Le scénario retenu est celui d'un bâtiment commun à construire sur le parking Digue de la RTBF. Il regroupera les besoins techniques de TéléSambre et de la RTBF. Celle-ci m'a signalé que l'étude préliminaire avait été présentée au comité de développement stratégique de Charleroi. Ce projet traduit l'option d'un partenariat fort entre la RTBF et TéléSambre.

En 2003 déjà, le plan « Magellan » de la RTBF prévoyait, comme solution à la disparition du studio de télévision du passage de la Bourse, la construction d'un nouveau bâtiment et la création d'un studio virtuel sur le site de la RTBF Charleroi, dont l'unité de production est particulièrement bien adaptée à l'utilisation des technologies virtuelles.

Dans le cadre du plan triennal de solidarité qui lui a été imposé avec la crise économique de 2008, la RTBF a dû réduire son plan d'investissement, tout en maintenant son objectif initial. Dans un premier temps, la RTBF a étudié la faisabilité de la création d'un studio virtuel à Marcinelle, avec des partenaires comme Dupuis, Wallimage, Sambre-Invest, TéléSambre et RTC-Liège. Ce projet majeur a été concrétisé en mars 2011 et s'inscrit dans l'objectif de développer un pôle audiovisuel fort à Charleroi.

À l'occasion de leur visite le 31 mai dernier, dans le cadre du programme lié au centenaire de l'Exposition internationale de 1911, nos souverains ont eu l'occasion de découvrir le studio virtuel. Ce nouvel outil est à la fois virtuel et réel. Sa superficie est de 400 mètres carrés et il est entièrement modulable. Divers services y sont proposés : tournage, montage, habillage, post-production vi-

déo, animation ou effets spéciaux. Un petit studio virtuel de 80 mètres carrés est principalement utilisé pour la présentation des bulletins météo. Ce projet permet également de développer des synergies avec la filiale Dream World.

Dans un second temps, la RTBF a opté pour la construction d'un bâtiment léger permettant au personnel de Charleroi de bénéficier d'un environnement de travail modernisé.

Suite à un large tour de table, la RTBF a décidé de consolider le pôle médias à Charleroi en partenariat avec TéléSambre, l'autre acteur télévisuel public. Des investissements immobiliers et technologiques sont prévus pour le studio télé et la régie. Le bâtiment devrait accueillir des espaces de production communs – un plateau télé et une régie – ainsi que, pour TéléSambre, des locaux de postproduction, une rédaction et des surfaces tertiaires ; une rédaction séparée pour la RTBF et un studio pour Vivacité. Les investissements en équipements technologiques concernent le studio télé et la régie.

Selon ses initiateurs, ce projet devrait être considéré comme projet-pilote et initier en Région wallonne des collaborations plus poussées entre la RTBF et les télévisions locales, comme le prévoient le contrat de gestion de la RTBF, le décret sur le service des médias audiovisuels et la déclaration de politique communautaire.

Son coût estimé s'élève à 8 857 000 euros dont 5 040 000 pour le volet immobilier, 3 500 000 pour les équipements technologiques télé et 203 000 pour les équipements technologiques radio.

Le financement de ces investissements serait assuré selon la répartition suivante : 3 000 000 d'euros provenant de la Ville de Charleroi, 2 257 500 de la RTBF, 2 000 000 de la Région wallonne, 1 000 000 de la Fédération Wallonie-Bruxelles et 500 000 de TéléSambre.

Les modalités des interventions doivent être finalisées compte tenu des contraintes de chaque intervenant : le bâtiment serait la co-propriété de la RTBF et d'une société à constituer. Celle-ci serait détenue par la Ville de Charleroi et la Région wallonne. Les équipements technologiques télé appartiendraient à TéléSambre via un financement attribué par la société à constituer et la Communauté française ; les équipements technologiques radio seraient la propriété de la RTBF.

TéléSambre a entrepris une analyse financière pour mesurer l'impact du projet sur ses besoins de fonctionnement et de financement. La télévision locale devra puiser 2 500 000 euros dans ses ré-

servés ou en empruntant. Cette charge financière s'ajoute à une situation financière déjà fragilisée par les diminutions des recettes publicitaires suite à la crise économique et des frais de location du car de captation incendié il y a deux ans et qui vient d'être remplacé.

Les forces vives de Charleroi devront examiner le projet immobilier envisagé en tenant compte de cette situation financière difficile.

Pour le reste, la problématique d'expropriation supplémentaire n'a pas été retenue dans l'élaboration du scénario financier.

Selon le rapport rédigé conjointement par Télésambre et la RTBF, et présenté le 28 janvier dernier au comité de développement stratégique du projet, « l'esquisse architecturale permet de démontrer clairement que le terrain de la RTBF situé place de la Digue présente une aire suffisante pour accueillir le programme immobilier des deux entreprises ».

En clair, les expropriations supplémentaires ont été jugées peu praticables et sujettes à de nombreux aléas. Il faut ajouter que la surface mise à la disposition de Télésambre dans le nouveau bâtiment est de 1 960 mètres carrés contre 1 300 pour ses locaux actuels.

J'en viens à l'utilisation commune d'un studio réel et d'une régie. Les parties prenantes privilégient le partage des équipements entre Télésambre et la RTBF. Une mini-régie de production devrait être mise en place lorsque la RTBF utilisera le studio TV et que Télésambre devra assurer la réalisation et la diffusion de ses émissions.

Le calendrier ne peut être donné qu'à titre indicatif. L'élaboration, le lancement, l'attribution d'une nouvelle mission de projet nécessiteront de quatre à cinq mois. La réalisation d'un nouveau dossier d'architecture comportant l'esquisse, l'avant-projet, le projet, le dossier de demande de permis et le dossier d'appel d'offres pour les travaux prendront de quatre à six mois. Le lancement d'un marché public de travaux avec attribution de ce marché exigera de quatre à cinq mois. Cela signifie qu'un délai de douze à seize mois avant l'ouverture du chantier sera nécessaire.

La durée prévisionnelle des travaux a été fixée à quinze mois. Le délai d'intégration technologique devrait prendre de six à huit mois. Le chantier devrait durer de 33 à 39 mois.

Un tel pôle réduit le montant total de l'investissement public, il améliore le taux d'utilisation des équipements et enfin renforce la couverture de l'actualité de la région de Charleroi et profite aux

citoyens.

Pour répondre à la suite de l'interpellation, je me réfère au plan « Magellan » élaboré en 2003 alors que je n'étais pas encore ministre. La fonction était occupée par un élu libéral. Ce plan était un projet ambitieux d'adaptation de la RTBF en ce début du XXI^e siècle et j'ai assumé budgétairement sa mise en œuvre et je continuerai à le faire.

Que prévoyait ce plan pour Charleroi et Liège ?

La première ville devait accueillir l'unité de production spécialisée en magazines, documentaires et programmes destinés à la jeunesse alors que la seconde devait recevoir l'unité de production spécialisée en divertissements, jeux, variétés et fictions. La traduction de cette décision budgétaire et stratégique a conditionné la taille des investissements à réaliser qui, dès le départ et en toute transparence, a signifié la construction d'un studio de type Média Rives à Liège.

D'emblée, le plan « Magellan » a impliqué des investissements importants qui ont été répartis sur différents sites : à Reyers, à Namur, à Mons, à Charleroi, à Rhisnes et à Liège. Les investissements n'ont pas été identiques car les besoins ne l'étaient pas.

La RTBF disposait à Charleroi d'un immeuble en pleine propriété, boulevard Tirou, alors qu'à Liège, elle n'était que locataire d'un immeuble qui ne répondait plus aux exigences d'une entreprise de médias moderne. Les contraintes budgétaires ont également conduit la RTBF à adapter ses projets à Liège. J'en prends pour exemple que le personnel a été étonné du fait que la régie de Média Rives soit prise en charge par une régie mobile basée aux Isnes. Ce choix a été dicté par l'optimisation des moyens budgétaires disponibles. Je ne peux qu'en féliciter les gestionnaires du service public et les membres du conseil d'administration élus par ce parlement.

Dans l'application du plan « Magellan », la RTBF, soucieuse de conforter un pôle audiovisuel d'excellence à Charleroi, a préféré rénover son bâtiment du boulevard Tirou et construire un nouvel immeuble place de la Digue plutôt que ses installations du Passage de la Bourse.

À Liège comme à Charleroi, le plan « Magellan » est donc mis en œuvre dans son intégralité. Il répond aux besoins d'investissements d'une entreprise moderne de radio et de télévision ainsi qu'à l'ancrage social, culturel et économique dans les régions.

Pour répondre à Mme Cremasco, je ne dis-

pose actuellement d'aucune information sur les contacts ou collaborations entre RTC-RTBF et Média Rives. Je suppose que nous reviendrons sur le sujet.

Mme Véronique Cornet (MR). – Votre réponse ne me satisfait pas à maints égards. D'abord, vous n'apportez rien de nouveau et ne répondez pas à mes questions sur le pôle audiovisuel, qu'elles soient techniques ou financières.

Ensuite, vous vous contentez de faire l'histoire du dossier, de rappeler des évidences telles que les délais de réalisation, les contraintes liées aux études et ouvertures de chantier, la nécessité d'exécuter le plan « Magellan ». Or, si ce Plan a été élaboré en 2003, vous avez la responsabilité de son application depuis votre entrée en fonction en 2004 comme ministre de la Culture, de l'audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances.

Vous vous dédouanez facilement en prétextant que vous n'êtes pas responsable de ce problème, qu'il appartient aux forces vives de la Région de Charleroi de le régler et que vous héritez d'un dossier d'un gouvernement dans lequel vous n'étiez pas.

Cette réponse facile et synthétique ne me convient pas du tout. Depuis 2004, la situation a changé, vous devez faire face à de nouvelles contraintes financières et à des évolutions techniques importantes. Certes, vous saluez Dream Wall, responsable notamment de l'élaboration des bulletins météo pour la RTBF. Votre réponse sonne néanmoins comme un avis de tempête sur Charleroi.

J'entends bien que le pôle audiovisuel de Charleroi est un projet pilote en Région wallonne et je m'en réjouis. Ne convient-il pas dès lors, en tant que responsable politique, de donner à ce projet le moyen de ses ambitions.

Tout le monde souhaite la concrétisation de ce projet mais si la ministre ne se préoccupe pas des problèmes financiers, si elle laisse les acteurs patauger dans la gadoue et si elle ne lève pas les contraintes techniques pesant sur Télésambre, auxquelles elle pourrait apporter une réponse en tant que ministre de tutelle de la RTBF, un plan social sera inévitable.

Aujourd'hui, Télésambre est dans la mouise. Cette situation est notamment le résultat d'une politique figée et de désinvestissement des câblo-distributeur. C'est au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'y remédier concrètement et sans délai.

La ministre n'a pas davantage répondu à mes

questions sur la réforme du financement des télévisions locales et des critères de subvention. Je souhaite que la Fédération Wallonie-Bruxelles se développe dans l'harmonie. Je suis de ces politiques qui ne mettent pas la tête dans le sable en attendant que la tempête passe. Je suis une mandataire qui se mouille, qui a envie de voir les dossiers de sa région avancer en les intégrant dans une sphère géographique et politique plus large. Je ne peux donc pas me contenter de ce genre de réponse.

2 Dépôt de projets de motion

M. le président. – Je suis saisi du dépôt de deux projets de motion.

Le premier, déposé par Mme Cornet, est libellé comme suit :

« Le parlement, ayant entendu l'interpellation de Mme Véronique Cornet à Mme Fadila Laanan sur l'évolution du projet de pôle audiovisuel à Charleroi, Média Rives et, plus largement, sur les investissements de la RTBF, demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

de prendre toute mesure utile afin d'assurer le développement d'un pôle audiovisuel fort à Charleroi dans le respect des différents partenaires ;

de réaliser ce projet tout en garantissant l'avenir financier de Télésambre ;

de garantir l'indépendance de la RTBF et de Télésambre dans le cadre de ces synergies ;

d'établir un montage financier solide dans lequel la RTBF et le gouvernement assument pleinement leurs responsabilités ;

de développer rapidement ce projet en prenant pleinement en compte les besoins techniques des deux télévisions ;

de concrétiser ce qui doit être « un projet pilote en matière audiovisuelle » en donnant à celui-ci les moyens techniques et financiers qu'il mérite'.

Le second, déposé par Mmes Françoise Fassiaux, Véronique Salvi et Isabelle Meerhaeghe est libellé comme suit :

« La commission de la Culture, de l'Audiovisuel, ayant entendu la réponse de Mme la ministre Fadila Laanan à l'interpellation de Mme Véronique Cornet, relative à l'évolution du projet de pôle audiovisuel à Charleroi, Média Rives et, plus largement, sur les investissements de la RTBF,

à laquelle Mmes Fassiaux, Meerhaeghe et Cremasco se sont jointes,

passé à l'ordre du jour pur et simple. »

3 Questions orales (Article 78 du règlement)

3.1 Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Avenir des centres culturels pendant la période de transition vers un nouveau décret »

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Madame la ministre, je mise beaucoup sur le fait que ma question a été reportée à plusieurs reprises pour obtenir plus d'informations.

Lors la présentation publique, à Ath le 28 avril, du bilan 2010 de la commission des centres culturels, votre chef de cabinet a précisé le calendrier de l'adoption du décret relatif aux centres culturels. Après de longues années de réflexion, de débats et de négociations, un premier avant-projet de décret est attendu avant l'été 2011. Il sera ensuite présenté en première lecture au gouvernement au mois de janvier 2012. Nous pouvons espérer un vote du parlement pour le milieu de l'année 2012, après réception des avis nécessaires.

Madame la ministre, je trouve cet échéancier très serré. À Ath, le secteur a exprimé son inquiétude sur la période transitoire et le renouvellement des contrats-programmes en cours.

Nonante-neuf des cent quinze centres culturels sont appelés à renouveler leur contrat-programme avant le 31 décembre 2011. Votre chef de cabinet a déjà annoncé que ces contrats seraient prolongés par avenant. Il paraît évident que cette date n'est pas réaliste, compte tenu de l'échéancier déjà annoncé.

La majorité des représentants du secteur ont souligné la difficulté d'élaborer un contrat-programme de cinq ans alors que les discussions en vue de réformer le décret qui régit les centres culturels sont encore en cours. Les nouvelles règles concernant ce contrat-programme n'ont pas encore été avalisées par notre parlement.

Rédiger un contrat-programme demande du temps et nécessite des consultations, surtout dans le contexte actuel. En effet, conformément à la déclaration de politique communautaire, le nouveau décret s'inscrira dans une dynamique de développement territorial global. Cette perspective induit un renouvellement des formes de coopération avec les régions et les pouvoirs locaux. L'enjeu est de taille. Le décret pourrait modifier en profondeur les métiers, les missions et les ressources des centres culturels.

De plus, le chantier des assises du développement culturel territorial ne devrait pas être clos avant la fin 2013. Enfin, dans une autre initiative wallonne appelée « les Ateliers du territoire », les centres culturels sont considérés comme des éléments incontournables de l'aménagement du territoire et de la démarche participative. Deux chantiers importants sont donc ouverts et ne seront pas terminés avant la fin de l'année.

Confirmez-vous l'agenda annoncé pour l'adoption du décret ? Dans quels délais les arrêtés d'application seront-ils disponibles ? Comment cet échéancier spécifique aux centres culturels interagira-t-il avec les dispositifs de développement territorial que je viens de rappeler ?

Comment organiserez-vous la période de transition ? Confirmez-vous que des avenants seront proposés à chacun des 99 centres culturels concernés ? Compte tenu des délais nécessaires à l'adoption d'arrêtés, des avenants couvrant une plus longue période vous semblent-ils opportuns ? Envisagez-vous une prolongation de deux ans ou plus ? Dans ce cas, les avenants seront-ils accompagnés de conditions spécifiques ?

À la période d'information succéderont les demandes de création de centres culturels et de changement de catégorie des structures existantes. Quels financements les centres culturels percevront-ils pendant la période de transition ?

Des canaux particuliers de communication avec le secteur seront-ils instaurés pour réussir cette transition ? D'autres éléments sont-ils envisagés pour offrir un cadre sécurisant aux centres culturels pendant cette période ?

Ce décret est l'occasion de réaffirmer l'identité et les missions des centres culturels. Il est important que tout soit fait dans les règles.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Je vous confirme la planification communiquée par mes collaborateurs aux opérateurs à l'occasion du bilan de la commission des centres culturels. Un premier avant-projet de décret identifiant et structurant les principaux enjeux sera rédigé avant les vacances. Il sera soumis à la réflexion d'un groupe de travail comprenant des représentants de l'administration, des centres culturels et de mon cabinet. Il sera ensuite soumis en première lecture au gouvernement de la Communauté française en janvier 2012. Après avis de la commission des centres culturels et du Conseil d'État, il sera soumis en deuxième lecture au gouvernement en juin 2012. Je le déposerai alors devant cette assemblée pour adoption.

L'exercice 2012 devrait me permettre de rédiger les arrêtés d'application. Ce calendrier rendra possible l'entrée en vigueur du décret le 1er janvier 2013 pour une application réelle à partir du 1er janvier 2014. Les Assises du développement culturel territorial concernent les centres culturels mais ses objectifs plus larges abordent tous les secteurs de la culture. Je les ai déjà présentés. Il s'agit d'analyser l'offre et les pratiques culturelles dans chaque arrondissement de Wallonie et de Bruxelles. À l'issue de ce processus de réflexion participative, une véritable stratégie de développement culturel local et global pourra être mise en place. Cet outil prospectif permettra aux pouvoirs publics, y compris les communes, et aux opérateurs culturels de mieux connaître leur environnement et d'y conformer leurs actions.

Toute nouvelle législation nécessite un temps d'adaptation des opérateurs pour qu'ils assimilent les évolutions et qu'ils adaptent objectifs et projets d'activité. Un dispositif transitoire permettra aux centres culturels d'assumer avec sérénité le passage du décret de 1992 vers la nouvelle législation.

La rédaction des dossiers de reconduction des contrats-programmes nécessitant du temps, j'ai décidé de prolonger ces contrats d'un an, soit jusqu'à la fin de 2013. Si c'est nécessaire, j'envisagerai de les proroger d'une année supplémentaire. La décision sera prise en concertation avec les services de l'administration et les représentants du secteur. Ces mesures visent à sécuriser les centres culturels et clarifier leur cadre de travail pour ces deux prochaines années. C'est pour cette raison que le moratoire sera toujours d'application et que je n'envisagerai pas de changements de catégories avant l'application du nouveau décret. Il serait inconscient d'anticiper ses dispositions et ses arrêtés d'application.

Comme pour le renouvellement des contrats-programmes, cette transition sera encadrée par le service général de l'inspection de la culture et les services des centres culturels. Je soutiens par ailleurs les réflexions du secteur rassemblé au sein de l'Astrac et de l'association des centres culturels. Les orientations du futur décret y sont analysées, discutées et confrontées aux pratiques des centres culturels. Je continuerai à soutenir ce genre d'initiatives et à y participer.

Les représentants du secteur des centres culturels m'ont sollicitée pour que la réforme du décret déterminant leurs missions et leur fonctionnement soit adoptée rapidement. La fixation d'un échéancier, la constitution d'un groupe de travail appelé à se réunir régulièrement et la rédaction d'un premier avant-projet de décret « martyr » sont les pre-

mières réponses apportées aux souhaits du secteur.

J'ai aussi entendu les craintes légitimes que suscite un changement d'une telle envergure. Je n'ai pas pour habitude de foncer tête baissée. Ma volonté est plus que jamais de dialoguer avec le secteur. Je veillerai donc à faire circuler l'information par tous les canaux utiles, à consulter largement le secteur, à prendre en considération tous les apports utiles sur le fond ou sur les dispositions et les délais de mise en œuvre du décret sans me départir d'une action d'intérêt général. Je suis convaincue que les centres culturels possèdent les ressources nécessaires pour appréhender avec sérénité la transition. Avec mon administration, je les accompagnerai dans cette tâche.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Le suspense va donc être levé de façon imminente puisque les vacances approchent à grands pas. Vous dites que vous aurez toute l'année 2012 pour préparer les arrêtés d'application; nous pouvons imaginer qu'ils sortiront tous en même temps.

Vous dites ne pas vouloir des montées de catégories durant la période transitoire qui devrait se terminer à la fin de 2014. Toutefois, le secteur, qui n'est pas nécessairement informé, planifie de telles montées de catégories, ce qui est assez normal. Il risque donc d'être mal pris par rapport à la planification qu'il met en place actuellement.

Enfin, il serait dommage de se couper de toute la réflexion des Assises du développement culturel territorial, dans laquelle, vous l'aurez compris, je place beaucoup d'espoir. Il s'agit en effet d'envisager autrement la culture et les différentes fonctions sur les territoires, en lien avec d'autres. Certes, le secteur attend, mais il craint que la machine s'enclenche un peu trop vite. Tant qu'à faire les choses, faisons-les bien.

3.2 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Prévention sida »

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Malgré l'évolution des traitements, les progrès scientifiques et médicaux ne permettent toujours pas de guérir le sida. La seule arme dont nous disposons est la prévention : elle doit dès lors être sans cesse renouvelée, évaluée et adaptée à l'évolution des maladies et des comportements des malades. En effet, il ne s'agit pas seulement d'une question de chiffres, mais bien, selon l'avis tant des spécialistes que du Tableau de bord de la santé, de tendances globales, qui

posent réellement question.

Ainsi, le nombre de femmes contaminées par le virus est en légère hausse constante. La situation des homosexuels est pire encore : si le mode prédominant de transmission reste hétérosexuel, la transmission homosexuelle a repris de l'ampleur, selon le Tableau de bord. En Région bruxelloise, en 2010, elle frôle même un niveau épidémique qu'elle n'avait plus atteint depuis longtemps, tant chez les jeunes que chez les plus âgés. Le plus inquiétant est que seulement un tiers des malades connaissent leur séropositivité.

Confirmez-vous les différentes analyses que je viens de présenter ? Possédez-vous des statistiques plus actuelles que les miennes et quelles actions concrètes avez-vous menées ou allez-vous mener pour répondre à cette situation préoccupante ? Avez-vous procédé à des évaluations de tout ce qui relève de la prévention sur le terrain, entre autres dans les écoles ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Les données épidémiologiques indiquent que les infections au VIH par contact sexuel entre hommes contribue fortement à l'augmentation de l'incidence observée depuis une dizaine d'années.

On constate également une recrudescence de certaines infections sexuellement transmissibles comme la syphilis. Ensuite, des données d'enquêtes comportementales pointent une augmentation des rapports sexuels non protégés. Des études de prévalence confirment également que les rapports sexuels non protégés sont nombreux dans certains lieux.

En termes de chiffres, les cas de contamination par voies homosexuelle et bisexuelle sont en recrudescence depuis quelques années et représentent 45,5 % des infections. En ce qui concerne la connaissance du statut sérologique, des avancées thérapeutiques récentes nécessitent un questionnement des dispositifs de prévention, de dépistage et de soins. Le dépistage est une stratégie importante de prévention, notamment le dépistage mobile ou hors hôpital. En effet, plus tôt un patient connaît son statut sérologique, plus efficace sera la prise en charge médicale sur le long terme.

Le traitement des patients séropositifs réduit considérablement le risque de transmission du virus. L'Observatoire du sida et des sexualités a rédigé un document en collaboration avec le secteur et propose une série de recommandations pour le dépistage. Il s'agit notamment d'inscrire des dispositifs de dépistages alternatifs dans une straté-

gie globale, améliorant l'accès à un dépistage VIH et IST de qualité et d'utiliser des tests de dépistage rapide en tenant compte de leurs spécificités techniques ; de cibler les publics qui ont un accès moindre aux soins ; d'implanter les dispositifs dans des lieux appropriés ; d'offrir un service de conseils de qualité.

Une réflexion sur la question du dépistage a été entamée dans un groupe inter-cabinets de la conférence interministérielle Santé publique. Ses travaux sont actuellement ralentis à cause du contexte institutionnel. Quant aux actions concrètes, depuis ce mois de mai, l'Observatoire du sida et des sexualités entame un nouveau projet de recherches et d'actions visant à redéfinir les stratégies de prévention pour les homosexuels masculins. L'objectif du projet est de faire évoluer le paradigme d'intervention. En effet, des associations spécifiques sont financées pour mettre en œuvre des stratégies de prévention dans le public hommes/hommes. Ce projet les concerne au premier chef mais la mobilisation et la participation d'un maximum d'acteurs institutionnels et associatifs est nécessaire afin de construire collectivement de nouvelles réponses à la hauteur des enjeux actuels.

Dans une approche intersectorielle, il s'agit d'associer des partenaires actifs dans divers domaines : politique, administratif, médical, promotion de la santé sexuelle, associations. Par ailleurs, début juin, la plate-forme de prévention sida, soutenue financièrement par la Communauté française, mènera, à l'intention des jeunes, une campagne de prévention des IST et du sida par la distribution gratuite de 600 000 préservatifs, avec une présence dans les festivals de musique, la réalisation de spots TV et radio, de campagnes d'affichage, d'actions internet... Notons aussi que cette plate-forme intègre systématiquement dans ses campagnes les publics les plus vulnérables et donc les communautés homo et bisexuelles. L'asbl Ex Aequo, association de prévention des IST et du sida à destination des homos et bisexuels masculins, elle aussi soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, vise quant à elle à mobiliser les secteurs associatif et commercial dans les actions de prévention.

Enfin, l'enquête réalisée par la plate-forme « Prévention sida » et l'Observatoire du sida et de la sexualité sur la qualité de vie des personnes séropositives permettra également de disposer d'une meilleure vision du quotidien des patients (effets secondaires, discrimination, prévention...). Cette enquête est la première réalisée en Belgique francophone et ses résultats sont attendus pour fin 2011/début 2012. Nous aurons certainement l'oc-

casation de revenir sur le sujet.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je suis ce dossier depuis de longues années. Des actions de prévention et de dépistage sont organisées depuis un certain temps. Les chiffres restent cependant préoccupants. J'aurais donc souhaité une évaluation et une remise en question de votre part, madame la ministre. Le gouvernement doit se fixer pour objectif de diminuer les chiffres. Je compte sur vous pour vous y atteler et améliorer la prévention.

3.3 Question de M. Richard Miller à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Politique extérieure de la Communauté française en matière culturelle »

M. Richard Miller (MR). – Madame la ministre, que pensez-vous de la politique extérieure de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière culturelle ? En êtes-vous satisfaite ou certains programmes engendrent-ils une certaine lassitude ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Le volet culturel de la politique extérieure s'inscrit dans le cadre plus large des relations internationales menées de commun accord entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, en étroite collaboration avec la Cofoc. C'est pourquoi la place de la culture dans notre politique extérieure est fonction des axes de politique générale géographique et sectorielle mise en œuvre sous la responsabilité du ministre-président Rudy Demotte. Celui-ci a activement contribué à la rédaction de la présente réponse.

Les questions abordées par M. Miller sont amplement développées dans les rapports annuels de Wallonie-Bruxelles International. Je m'inscris dans la distinction que vous rappelez, monsieur le député, entre la coopération culturelle et le soutien à nos opérateurs du secteur culturel. Force est de constater que la dimension culturelle ne cesse de s'affirmer dans les relations internationales, surtout depuis que la Fédération Wallonie-Bruxelles a acquis la capacité de conclure des traités dans les domaines relevant de sa compétence.

Au sein de l'Union européenne, plusieurs rapports ont été élaborés sur la question, tant au niveau intergouvernemental qu'à celui du parlement européen. Quand l'Union négocie des accords commerciaux avec des pays ou des organisations gouvernementales d'intégration économique, des protocoles séparés de coopération culturelle sont

souvent examinés en parallèle.

Lors de la présidence belge de l'Union européenne, le Conseil des ministres de la Culture a adopté un plan de travail 2011-2014 dont un des volets est principalement consacré à la dimension culturelle de l'action extérieure de l'Union européenne. Dans le cadre de la coopération, la culture peut être un vecteur puissant des valeurs : l'État de droit, la diversité culturelle, le respect des minorités, le dialogue des cultures, la modernité, l'égalité entre hommes et femmes, l'accès à l'éducation et à la culture, le renforcement des sociétés civiles. Ces valeurs habitent les échanges culturels que nous pouvons développer dans un cadre bilatéral ou multilatéral de coopération. Le programme « Dialogue et modernité », créé en son temps par Marie-Dominique Simonet, vise à la promotion de ces valeurs. Il est mis en œuvre depuis 2005 avec les pays arabes. Vu l'actualité, on en constate aujourd'hui plus que jamais la pertinence.

La coopération culturelle n'est pas unilatérale et il est important de soutenir la mise en valeur de la création culturelle des pays partenaires et plus particulièrement ceux du Sud. Plusieurs grandes saisons ont irrigué tout l'espace Wallonie-Bruxelles de la culture contemporaine des pays suivants : le Sénégal avec Na Nga Def ; le Burkina Faso avec Burkina La'afi, le Bénin avec Alafia, la RDC avec Yambi et la Palestine avec Masarat. L'année 2010 devait être consacrée à la saison haïtienne mais, en raison du drame qui a frappé Haïti, elle a été plus étalée dans le temps. La prochaine saison culturelle en 2012 sera consacrée à la création contemporaine du Maroc.

La coopération avec les pays du Nord est davantage axée sur un échange. Généralement, il s'agit d'expositions de prestige organisées, par exemple, durant le semestre des présidences européennes. D'autres expositions moins importantes visent à valoriser des pays candidats à l'adhésion. Tel sera encore le cas cette année avec une exposition sur l'art contemporain macédonien. Plusieurs accords de coopération permettent à nos créateurs de bénéficier de résidences d'artistes à l'étranger. Je profite de l'occasion pour souligner que, cette année, WBI est parvenu à relancer la mise à disposition d'un pavillon sur l'Isola Comacina. De plus, le ministère de la Communauté française, en collaboration avec WBI, est en train de travailler sur un projet d'inventaire des résidences d'artistes au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que des résidences étrangères accueillant nos artistes. L'objectif est de favoriser la mobilité et les échanges internationaux, une préoccupation affirmée dans le plan de travail 2011-2014.

Je dois aussi évoquer les accords de production cinématographique conclus à l'initiative du Centre du cinéma et de l'audiovisuel avec les pays du Nord et du Sud. Ils facilitent à la fois la coproduction de films et leur circulation internationale, notamment intra-européenne. L'Union européenne représente une réelle opportunité de développement de la coopération culturelle en son sein. Ainsi, depuis quelques années, la Fédération Wallonie-Bruxelles valorise Mons comme capitale européenne de la Culture pour 2015. À ce titre, elle a soutenu des projets d'échange avec d'autres villes européennes de la culture, passées ou futures.

Enfin, la coopération culturelle se traduit également par les nombreux projets qui bénéficient de fonds structurels et dont les premiers bénéficiaires sont les opérateurs culturels eux-mêmes. Par ce biais, ces derniers créent et renforcent des partenariats et des échanges avec l'étranger. C'est par exemple le cas de plusieurs projets culturels transfrontaliers.

J'en viens au soutien apporté aux opérateurs du secteur culturel. Le ministère de la Communauté française, WBI et parfois l'Awex ont créé plusieurs agences s'occupant plus particulièrement de la promotion de nos créateurs sur les marchés spécialisés.

Je pense notamment à Wallonie-Bruxelles Musiques, à Wallonie-Bruxelles Images, à Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse, Wallonie-Bruxelles Design Mode et Wallonie-Bruxelles Architectures.

Par ailleurs, le Centre Wallonie-Bruxelles de Paris compte dans ses missions la mise en valeur de nos créateurs auprès des spécialistes, comme les programmeurs, et de la presse. C'est également le cas pour le Théâtre des Doms en Avignon. La chaîne TV5 Monde diffuse des productions du Sud mais réserve aussi une place aux œuvres audiovisuelles de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Suite aux états généraux de la Culture de 2005, WBI a ouvert un guichet unique permettant de soutenir la mobilité de nos artistes, quel que soit le pays concerné, à condition que la manifestation artistique laisse présager des retombées professionnelles. Ces manifestations se déroulent lors de marchés et lors de festivals importants fréquentés par des programmeurs.

La promotion de notre patrimoine artistique et de nos artistes a déjà fait l'objet de débats durant les états généraux de la Culture qui se sont tenus lors de la précédente législature. Le cadre de la promotion internationale de la culture a été élargi

tout en respectant les principes d'échanges et de réciprocité.

Le travail de nos artistes fait également l'objet d'une promotion à l'étranger par sa présence sur les marchés internationaux, comme vous l'avez indiqué. À l'heure de la globalisation, il importe que la Francophonie, comme les différentes cultures qui la composent, soit représentée et accessible partout où elle est susceptible de susciter un intérêt. Au-delà de la dimension francophone du débat, ce mouvement s'accompagne de la volonté de la Commission européenne d'exporter des produits culturels mettant en évidence une identité européenne.

Une troisième dimension concerne la convergence entre les mondes culturel et économique par le biais des industries culturelles et créatives. L'un des objectifs de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne de juin à décembre 2010 était de mettre en exergue l'importance de l'apport de ces industries, notamment en tant que vecteurs de croissance économique.

L'approche de la culture sous cet angle est neuve. Elle permet d'ouvrir les perspectives nouvelles pour l'exportation de notre créativité. Les missions internationales qui cumulent les aspects culturel et économique commencent à se développer. Elles devraient se multiplier. Les disciplines telles que le cinéma, l'édition, la mode ou le design se prêtent parfaitement à l'exercice puisqu'elles relèvent à la fois des secteurs culturel et économique.

J'en viens à mon sentiment sur l'exportation de notre culture à l'étranger. Pour moi, le moment est vraiment passionnant. En effet, de nouvelles formes de dialogue et de coopération sont en gestation. Ces évolutions sont complémentaires des pratiques existantes. Par exemple, le travail sur les échanges et la réciprocité continue à retenir toute notre attention.

Les mécanismes d'exportation de la culture via un portail à dimension économique est un troisième et nouveau pilier. Ce dernier permet de mettre en évidence soit la complémentarité entre la culture et l'économie soit une complémentarité entre les compétences de notre Fédération Wallonie-Bruxelles et celle des Régions wallonne et bruxelloise.

Son émergence prouve que la culture n'est ni un accessoire, ni uniquement une source de loisir, mais qu'elle contribue au même titre que les autres disciplines à l'économie et au développement de nos sociétés. Ce message comporte une valeur ajoutée importante que j'ai défendue à New York en septembre dernier durant l'Assemblée gé-

nérale des Nations unies dans le cadre d'un débat sur la culture et le développement. Il en a découlé une résolution qui reconnaît la culture comme outil de développement.

Enfin, pour conclure, n'étant pas ministre des Relations internationales je n'ai ni la maîtrise de ses budgets ni la prérogative de fixer la feuille de route de ses fonctionnaires.

Il faudrait interroger M. Demotte. Les relations que j'entretiens tant avec le ministre-président qu'avec son administration sont créatives et constructives. Ce climat de réflexion et de travail laisse augurer une progression du taux de pénétration de nos artistes sur les marchés étrangers.

M. Richard Miller (MR). – Madame la ministre, cette réponse complète souligne votre volonté de maintenir tout ce qui participe à la reconnaissance des créateurs sur la scène internationale et les exemples que vous évoqués l'illustrent parfaitement – la Théâtre des Doms, le Centre Wallonie-Bruxelles de Paris, les projets transfrontaliers, etc.

Par ailleurs, il me paraît plus important que soit un succès la création de WBI, qui allie des compétences régionales comme l'Économie et communautaires comme la Culture. Cette volonté de lier Bruxelles et la Wallonie de cette manière est une préoccupation du MR. Je vous remercie pour la façon dont vous gérez cet aspect important des compétences de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

3.4 Question de Mme Florine Pary-Mille à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Paratonnerres radioactifs : contrôle et prévention »

Mme Florine Pary-Mille (MR). – Il y a quelques semaines, l'agence fédérale de contrôle nucléaire a clôturé sa campagne d'élimination des paratonnerres radioactifs (Parads) installés jusqu'à la fin des années 1980, date de leur interdiction sur le marché. Ils étaient installés sur le toit des maisons de repos, des centres sportifs, des hôpitaux, des immeubles d'appartement, parfois des habitations privées et sur les clochers des églises. Ces paratonnerres contiennent du radium et de l'américium, des radionucléides, qui étaient censés améliorer leur efficacité.

Au cours des sept dernières années, plus de 3 700 paratonnerres ont été répertoriés sur l'ensemble du territoire belge : 1 648 en Flandre,

1 593 en Wallonie et 456 en Région de Bruxelles-Capitale. Depuis lors, environ 3 500, soit 95 pour cent de ces appareils, ont été enlevés.

Le Hainaut a compté le plus de ces paratonnerres radioactifs ; 454 d'entre eux ont été retirés jusqu'à présent. Mais il en reste.

Leur danger pour la santé est prouvé : l'usure et la corrosion entraînent une dispersion des particules radioactives, l'absence d'entretien ou un enlèvement qui ne s'effectue pas avec l'expertise requise peuvent engendrer un risque de contamination.

Y a-t-il une collaboration entre la Communauté française et l'Agence fédérale du contrôle nucléaire pour garantir la santé des citoyens ? Des actions conjointes d'information sur la dangerosité des paratonnerres encore installés sont-elles planifiées ? Disposez-vous de données plus précises sur la localisation des Parads encore à éliminer ? Une étude a-t-elle été réalisée, par exemple par l'Observatoire de la santé du Hainaut, pour savoir si ces paratonnerres radioactifs avaient eu une incidence sur la santé des habitants ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Permettez-moi tout d'abord de rappeler que cette question est de la responsabilité de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN). Cette agence a mis en place un programme de localisation et d'élimination de ces paratonnerres. Cette procédure doit permettre d'uniformiser les pratiques dans l'ensemble du pays, avec la collaboration du service de l'Environnement de la police fédérale et des représentants des différents parquets.

Ainsi, des accords ont été conclus entre la police et les parquets sur la manière de sanctionner les propriétaires de paratonnerres radioactifs qui n'auraient pas enlevé l'appareil dans le délai imparti par l'Agence fédérale. Les dossiers de ces propriétaires sont systématiquement transmis au parquet pour faire éventuellement l'objet de poursuites judiciaires.

Selon les informations de l'Agence fédérale, la fin de la campagne ne signifie pas que les actions de repérage et d'élimination soient arrêtées.

Du fait de la répartition des compétences, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas partie à cette procédure.

Par ailleurs, une étude de l'influence de ces paratonnerres sur la santé serait dépassée puisque la décision d'éliminer ce produit du marché date de la fin des années 1980. Selon l'agence, les per-

sonnes qui ont séjourné durant un certain temps dans un bâtiment équipé d'un tel paratonnerre (école, habitation ou lieu de travail) n'ont aucune raison de s'inquiéter. La présence d'un paratonnerre n'accroît pas le niveau de rayonnement à l'intérieur ni à proximité immédiate d'un bâtiment. Un rayonnement minime provenant du paratonnerre peut uniquement être détecté en plein air et à moins de trois mètres de l'appareil. Il est à noter que personne ne reste longtemps à proximité d'un paratonnerre puisqu'ils sont souvent installés dans des endroits difficilement accessibles.

Enfin, pour obtenir des données plus précises sur la localisation des paratonnerres radioactifs à éliminer, je vous invite à prendre contact avec Mme Turtelboom, ministre fédérale de l'Intérieur.

Mme Florine Pary-Mille (MR). – Je n'ai jamais parlé de rayonnement à l'intérieur des bâtiments. J'étais préoccupée par le fait que les paratonnerres radioactifs qui subsistent dans certaines régions pourraient s'avérer dangereux en raison de la dispersion de particules suite à la corrosion et au manque d'entretien, d'autant que ces appareils sont très anciens et fort abîmés.

3.5 Question de M. Daniel Senesael à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Cinéma belge au Festival de Cannes »

M. Daniel Senesael (PS). – Le cinéma belge ou – devrais-je dire – le cinéma de la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'est une fois de plus particulièrement bien illustré au Festival de Cannes. En effet, ces dernières années, notre cinéma a reçu des prix prestigieux. Malheureusement, si le cinéma flamand ne remporte pas autant de prix que le nôtre, il lui revient cependant la palme du succès commercial et populaire. Plusieurs chroniqueurs de cinéma ont fait part de leur interrogation devant à ce paradoxe, connu depuis longtemps. Comment expliquer un tel succès d'estime et un si faible engouement du grand public pour ces films, tant dans nos salles qu'à la télévision ?

Madame la ministre, comment avez-vous accueilli ces nouveaux succès de notre cinéma ? Comment répondez-vous à ces chroniqueurs ? Ne faut-il pas cibler différemment l'aide apportée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – L'extraordinaire reconnaissance dont jouit notre cinéma sur la scène internationale doit avant tout être soulignée. J'attire votre attention

sur le fait qu'elle s'inscrit dans la durée et n'est pas un phénomène isolé.

Cette année, les frères Dardenne étaient une nouvelle fois présents en compétition officielle du Festival de Cannes. Ils sont aujourd'hui les seuls cinéastes au monde à avoir obtenu deux palmes d'or et un grand prix du jury, dans ce que tous les professionnels considèrent comme le plus grand festival du monde.

À côté de ce succès, une relève de talent existe déjà. Des cinéastes belges francophones ont fait l'ouverture et la clôture de la Quinzaine des réalisateurs : Dominique Abel, Fiona Gordon et Bruno Romy l'ont ouverte et Bouli Lanners l'a clôturée. Ce phénomène exceptionnel n'est pas passé inaperçu. Là encore, les critiques des œuvres de nos jeunes cinéastes étaient unanimement élogieuses. Par ailleurs, la nouvelle génération s'est également distinguée par la présence du court-métrage *Dimanches* du jeune réalisateur Valéry Rosier récompensé par la Semaine de la Critique.

Tout cela atteste que la politique de soutien au cinéma de la Fédération Wallonie-Bruxelles porte ses fruits au-delà de toute attente. Nombreux sont les pays qui nous envient et se contenteraient d'un tel palmarès.

Quant au succès de nos films auprès du grand public et à la comparaison avec le cinéma flamand, il faut éviter les caricatures. Je partage avec les professionnels la volonté d'assurer une meilleure promotion de notre cinéma, que les Bruxellois et les Wallons ne connaissent pas suffisamment. C'est l'une des lignes de force de la politique que je mène activement depuis 2009. Dans cette optique, l'Académie Delvaux a notamment été créée. Elle rassemble sept cents professionnels du cinéma, avec pour objet principal la promotion de nos films et de nos cinéastes, dès l'école. Indubitablement, des efforts doivent être accomplis à cet égard.

Cela étant, nous ne sommes pas la Flandre. Loin d'une grande analyse sociologique ou historique, je relève simplement, pour m'en tenir au cinéma, qu'aucune perméabilité n'existe entre le marché flamand et le marché du grand voisin hollandais : les Flamands n'ont aucune attirance pour les films hollandais. À l'inverse, la perméabilité entre le marché francophone belge et le marché français est totale. Nous sommes totalement ouverts à la culture française, que ce soit pour le cinéma, la musique ou la littérature. Cette réalité incontournable rend caduque toute comparaison avec la Flandre. En Europe, seuls deux territoires ont une cinématographie développée et placent leur cinéma national en deuxième position seule-

ment en termes d'entrées dans les salles, après le cinéma américain : la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Autriche.

Dans les deux cas, il y a un grand voisin qui parle la même langue, l'Allemagne pour l'Autriche, la France pour nous. Il faut d'autant plus prendre en compte cette réalité que la France a la cinématographie la plus développée d'Europe. Près de 200 films français, tous styles et budgets confondus, sont diffusés chaque année. La France a développé au fil des ans une véritable industrie ; à côté de ce pays, il est évident que notre cinéma tient davantage de l'artisanat. C'est ce qui fait sa force comme sa faiblesse : avec une quinzaine de films, à participation majoritaire belge francophone, par année, pratiquement tous coproduits par la France, notre cinéma ne peut rivaliser avec son voisin.

Dans ce paysage, il faut tout de même nuancer les chiffres. Quand la Flandre se réjouit, à juste titre, des 2 100 000 spectateurs flamands pour les films qu'elle a produits en 2010, notre cinéma semble faire pâle figure avec seulement 700 000 entrées pour les films belges francophones.

Peut-on se contenter de ne regarder pour le cinéma belge francophone que la fréquentation de salles en Belgique, alors que la France est un marché proche et tellement important ? Si l'on tient compte des données belges et françaises, ce sont près de 8 millions et demi de spectateurs qui ont vu les films belges sortis en salle en 2010. Nous parlons ici autant des films à participation tant majoritaires que minoritaires, autant des films aidés par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel, que ceux réalisés sans notre soutien. Ce chiffre montre que notre cinéma est vu, et bien vu !

Si l'on s'en tient aux films majoritairement belges francophones tous produits avec le soutien indispensable du Centre du cinéma et de l'audiovisuel, on obtient une fréquentation de 1 900 000 personnes en 2010 en Belgique et en France. C'est donc très comparable aux chiffres flamands, et ce d'autant plus que plusieurs films à participation minoritaire sont également soutenus par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel.

Il faut donc relativiser l'idée selon laquelle le public belge francophone n'aime pas son cinéma, en fonction de la taille du marché. Prenons le cas du dernier film des frères Dardenne qui vient de sortir en salle, on constate qu'il a attiré 214 252 spectateurs en Belgique et en France en douze jours d'exploitation. Comme toujours pour les films des frères Dardenne, l'accueil du public est meilleur en Belgique. En chiffre absolu, les 31 806 spectateurs belges semblent pourtant ne pas pe-

ser lourd face aux 182.446 spectateurs français. Néanmoins, les entrées réalisées en Belgique représentent 17,43 pour cent des entrées françaises, ce qui est très au-dessus du ratio moyen de 11,6 pour cent.

Le ratio a toujours été en faveur du public belge pour le film des frères Dardenne : 14,1 pour cent pour *Le Fils*, 22,4 pour cent pour *Le Silence de Lorna*, 23,3 pour cent pour *La Promesse*, 27,7 pour cent pour *Rosetta* et 39,3 pour cent pour *L'Enfant* ; je vous enverrai ces chiffres.

Nous ne pensons pas qu'il faille cibler différemment l'aide apportée par la Communauté française. Notre cinéma tire sa force et son originalité de sa liberté de création, de sa singularité, bref du talent de ses réalisateurs. Depuis des années, autant les cinéastes belges que ceux qui les soutiennent ont investi dans un cinéma d'auteur à haute valeur culturelle. C'est un choix qui porte ses fruits, les prix glanés chaque année à Cannes et dans les autres festivals le prouvent.

Évidemment nous pouvons toujours améliorer la diffusion de ce cinéma dans les salles belges. Nous avons pris en ce sens diverses mesures, il faut leur laisser le temps nécessaire pour sortir leurs effets : réforme des aides de la promotion, à la diffusion, conseil d'expert en marketing, création des Magritte, etc.

Mais changer la nature profondément culturelle de nos films n'est pas pour nous une option. Notre premier credo est et restera d'encourager la culture et les aides sont et seront octroyées en fonction de critères culturels.

M. Daniel Senesael (PS). – Je me réjouis de la reconnaissance de notre cinéma sur la scène internationale. Je remercie chaleureusement la ministre pour son analyse complète, pertinente et judicieuse.

3.6 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Avis relatif à l'accessibilité des programmes aux personnes à déficience sensorielle »

Mme Olga Zrihen (PS). – La directive 2007/65/CE, « Services des médias audiovisuels », a introduit la question de l'accessibilité à la télévision. En Communauté française, le décret coordonné sur les services des médias audiovisuels donne pour mission au Collège d'avis du CSA de rédiger et tenir à jour des règlements sur l'accès aux programmes des personnes à déficience senso-

rielle.

Lors de sa séance du 6 mai 2011, le Collège a émis des recommandations en cette matière. Malgré un avis rendu en 2006, la situation a peu évolué, excepté l'augmentation du volume de programmes télévisés sous-titrés sur la RTBF. Le niveau de programmes adaptés reste aujourd'hui bien en-deçà des objectifs fixés dans d'autres pays européens.

Le Collège encourage donc le gouvernement de la Communauté française à mettre en place des incitants pour accroître et diversifier ce genre de programmes. Il recommande notamment aux autorités compétentes de faire de la question de l'accessibilité un axe transversal de leur politique audiovisuelle.

Cela implique d'octroyer des subsides pour l'audiodescription et d'encourager la prise en charge de l'accessibilité dès la production. En outre, les autorités compétentes doivent adapter les critères de sélection de la Commission consultative de la création radiophonique pour permettre le financement de programmes de radio spécifiquement destinés, par leur contenu ou par leur forme, aux aveugles et malvoyants.

De plus, il est nécessaire d'informer systématiquement les producteurs sur le caractère éligible des dépenses liées au sous-titrage dans le cadre des dossiers de *tax shelter* et des demandes de cofinancement auprès de Wallimage et Bruxellimage.

Et encore, il est indispensable d'offrir une aide matérielle aux téléspectateurs qui ont besoin d'un matériel spécifique pour regarder les programmes de télévision numérique; de sensibiliser les professionnels de l'audiovisuel et du journalisme aux mesures permettant aux publics vulnérables de mieux recevoir les programmes et enfin de développer le principe du cofinancement public-privé des initiatives, tant pour l'aide aux opérateurs dans la production de services adaptés aux publics vulnérables que pour l'aide matérielle à ces derniers lors de la transition au numérique.

Je connais, madame la ministre, votre sensibilité aux difficultés que rencontreront dans le futur les jeunes, peu respectueux de leurs capacités auditives. Cette question vaut donc pour aujourd'hui et pour demain. Pour quelle raison ces recommandations, formulées déjà en 2006 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, n'ont-elles pas été suivies? Quelles suites donnerez-vous aux nouvelles recommandations et dans quel délai?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – L'accès à la culture, mais également

aux programmes relevant des services audiovisuels, pour les personnes à déficience sensorielle retient toute mon attention au titre de ministre, à la fois de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances.

Si les recommandations et règlements y relatifs émis par le collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel concernent directement les matières audiovisuelles, j'ai choisi d'aborder ce dossier de manière globale et à plusieurs échelons.

Pour ce qui relève de mes compétences, il est évident que l'accessibilité concerne directement le secteur de l'Audiovisuel. Je rappelle toutefois que la déclaration de politique communautaire (DPC) insiste sur l'accessibilité des programmes culturels aux personnes déficientes sensorielles. Quant au secteur de l'Égalité des chances et de la Santé, la DPC nous rappelle que si les personnes handicapées ont des besoins spécifiques, il en est de même pour les personnes âgées – surtout en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui connaît un vieillissement de sa population. C'est donc au travers de divers points de la DPC relatifs à ces secteurs que le problème sera appréhendé.

S'agissant des réponses aux déficiences, sont essentiellement mentionnées les techniques de sous-titrage et de traduction gestuelle pour les sourds et malentendants.

Si les avancées technologiques doivent tenir compte des besoins spécifiques de cette catégorie de déficience auditive, il faut également intégrer des techniques destinées aux personnes à déficience visuelle, comme l'audiodescription.

Ce dossier présente la particularité d'allier réflexions stratégiques et nécessités technologiques. C'est avec la plus grande exhaustivité que des solutions techniques doivent être envisagées, tant pour l'émission que pour la réception.

Une question aussi complexe m'oblige à tenir compte des situations propres à chaque intervenant du secteur, tels que la RTBF, les télévisions locales, les câblodistributeurs, les ministères compétents, les mutualités ou l'Awiph.

Nous serons amenés à combiner des technologies audiovisuelles de pointe qui ne sont pas toujours compatibles. Se pose également la question des droits d'utilisation des programmes diffusés et des versions adaptées aux personnes à déficience sensorielle, et qui ne font l'objet d'aucun recensement.

Devant une telle complexité, il convient de procéder à une étude précise pour chaque domaine concerné et pour chaque solution proposée.

Nous devons permettre à tous les acteurs d'agir et d'interagir sans rencontrer d'obstacles techniques ou financiers insurmontables. Il convient surtout d'étudier la meilleure manière de combiner dans un plan précis toutes les ressources disponibles. Cet objectif ambitieux est essentiel, dans une situation où chaque détail technologique peut influer sur l'ensemble du projet.

Mon cabinet a procédé à une première analyse et à l'identification des items et acteurs impliqués dans le processus. Il en a déduit la nécessité d'aborder les solutions de manière globale. Après analyse par les acteurs des secteurs concernés, nous élaborerons un plan d'action sur la base des besoins, obstacles, ressources et offres en présence. C'est ensuite que les incitants et moyens financiers nécessaires seront définis. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Mme Olga Zrihen (PS). – Je suis sensible à votre approche globale qui va au-delà du volet culturel et prend en considération la santé et l'égalité des chances. Je resterai attentive au suivi de ces différentes étapes.

3.7 Question de M. Richard Miller à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Restitution par la France d'un Rubens appartenant à la cathédrale de Tournai »

M. Richard Miller (MR). – Le libellé de ma question est trop positif, car on est loin de la restitution !

À l'heure où certains pays obtiennent par voie diplomatique la restitution de biens culturels dérobés en période d'occupation ou de troubles politiques, de nombreuses œuvres de Wallonie, de Bruxelles et de Flandre restent en possession de musées étrangers.

Par exemple, le musée de Nantes possède un magnifique *Triomphe de Judas Macchabée*, chef d'œuvre de Rubens et dérobé à la cathédrale de Tournai par les troupes françaises durant l'occupation qui a suivi la Révolution.

Certains de mes collègues ont déjà attiré l'attention des ministres compétents, notamment du fédéral, sur cette problématique. Il en ressort qu'aucun inventaire public reprenant l'ensemble des biens dérobés par les différents occupants de nos territoires n'a été dressé. L'argument selon lequel la Belgique ne pourrait prétendre à la restitution de tels biens puisqu'elle n'existait pas encore se révèle moralement et juridiquement simpliste.

Il revient à rejeter toute demande de restitution quelle qu'elle soit.

Dans l'affaire des frises du Parthénon, par exemple, beaucoup de pays européens ont estimé légitime de prendre en considération la demande de la Grèce, rejetant l'argument du Royaume-Uni qui se justifiait légalement par une autorisation reçue de l'occupant ottoman.

Affirmer que la Belgique ne pourrait prétendre à la même chose parce qu'elle n'existait pas à l'époque peut aisément être contredit. Le droit de garder un bien volé sous la période de la Révolution française – de 1789 à 1894 – ne peut se justifier. En 1895, un autre régime politique s'est mis en place en France, suivi d'une Restauration, etc.

J'aimerais rappeler quelques éléments historiques. Je suis très heureux de la chute de l'Ancien régime et de la prise de pouvoir par les révolutionnaires, mais je n'en ai pas une vision idéalisée. En septembre 1793, le Comité de salut public impose des conditions de plus en plus dures aux pays occupés, dont le territoire de la Belgique actuelle : « Il faut désarmer les habitants, désigner les otages, lever des contributions sur les villes, réquisitionner les subsistances, les chevaux, les métaux et l'argenterie, détruire les ponts et écluses, dépaver les chemins. C'est par la grandeur de leurs sacrifices que les peuples se rendront dignes de la liberté. » Ce texte a été adopté en septembre 1793 par le Comité de salut public.

Et dans la foulée, non seulement il faut nourrir les armées mais, en plus, il faut enrichir la République qui est en proie à des difficultés financières !

Que vont-ils faire ? Ils vont mettre en place un système de « commissaires du peuple », qui vont se rendre dans les pays occupés. Ces postes sont pris en charge par des citoyens « instruits », chargés de reconnaître les différents chefs-d'œuvre artistiques qui peuvent, s'ils sont acheminés en France, enrichir la République. C'est le cas de cette œuvre dérobée à la Cathédrale de Tournai et qui se trouve aujourd'hui au musée de Nantes. Le mot d'ordre était simple : « Nous avons besoin de tout, il faut donc tout prendre ».

Je rappelle que cela se passait en septembre 1793, quelques semaines avant la Grande Terreur, et que beaucoup de personnes ont par la suite été guillotines.

Il me semble étrange qu'un État ne puisse pas demander la restitution d'une œuvre d'art dérobée. Le tableau a été payé à l'artiste par la Fabrique de la Cathédrale, avec l'argent des Tournaisiens. Des documents attestent d'ailleurs de la propriété du tableau.

Je ne considère pas que toute demande de restitution doive être accueillie favorablement, mais il doit être possible d'examiner chaque requête et d'y apporter des réponses circonstanciées, entre autres à travers des contacts diplomatiques.

Madame la ministre, partagez-vous mon avis ? Dans cette optique, un premier pas devrait être franchi en procédant à un inventaire détaillé de tous les biens nationaux dérobés par des États étrangers.

Je signale également que la restauration de la Cathédrale de Tournai, qui représente un investissement énorme, sera réalisée avec des budgets wallons, provinciaux et européens.

Nous sommes donc, à mon sens, en droit d'introduire une demande de restitution de cette œuvre. Des démarches ont-elles déjà été entreprises à cet égard par vos prédécesseurs ou par des autorités officielles belges ? Quelle suite peut-on réserver à ce dossier ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Sans vouloir retracer l'Histoire de l'humanité ou celle de l'Europe, il est un fait que de nombreux biens culturels ont été pillés, déplacés ou enlevés durant les nombreuses guerres qui ont eu lieu en Europe. Les musées français possèdent sans doute des biens pillés sur notre territoire durant la période que vous évoquez. À l'inverse, nous savons que certaines collections de nos musées ont une origine comparable.

Le fait de revenir sur l'Histoire dans ce cadre ne porterait pas uniquement sur quelques pièces symboliques, mais sur des milliers de pièces en Europe et dans le monde.

De plus, à l'heure actuelle, aucun des instruments juridiques en vigueur ne prévoit d'effet rétroactif quant au retour des biens culturels illicitement exportés : ni le règlement européen de 1993 concernant l'exportation des biens culturels, ni la Convention Unesco de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux protocoles complémentaires, ni la Convention Unesco de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire ou empêcher l'importation, l'exportation ou le transfert de propriétés illicites de biens culturels, ratifiée en 2009 par la Belgique et actuellement en cours de transcription.

Ainsi la restitution par la Belgique de tels biens culturels avant le 1er juillet 2009 ou avant le 1er janvier 1993 conduirait à une forte déstabilisation juridique dans le domaine des musées et des biens culturels.

Dès lors, le projet d'inventorier tous les biens culturels ayant été déplacés de cette façon m'apparaît peu pertinent, voire inutile. Cela n'empêche pas de consentir quelques exceptions, sur une base volontaire, notamment dans le cas du rassemblement de pièces divisées.

D'ailleurs, un État ayant perdu des biens culturels importants et qui en demande la restitution peut – dans des cas ne relevant pas des conventions internationales – faire appel au Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale.

Créé par l'Unesco en 1978, cet organe intergouvernemental, dont la fonction est simplement consultative, offre un cadre de discussion et de négociations sans exercer de fonction juridictionnelle. Il cherche à faciliter les négociations bilatérales et la coopération multilatérale afin de permettre la restitution et le retour de biens culturels.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles a commencé, l'année dernière, à classer les biens culturels mobiliers faisant partie des collections de ses musées et autres institutions culturelles incluant également ses églises, ce qui garantit désormais un contrôle plus strict de leur conservation et de leur déplacement.

Enfin, je n'ai pas eu connaissance d'initiatives prises par mes prédécesseurs pour le cas de l'œuvre de Rubens, ce qui n'est pas étonnant au vu des arguments qui viennent d'être exposés.

M. Richard Miller (MR). – Vous avez raison d'insister sur l'aspect « pièces divisées », madame la ministre, car l'œuvre de Rubens est un diptyque. Nous disposons de la moitié de ce diptyque, l'autre moitié se trouvant à Nantes.

Je retiens qu'il existe un lieu pouvant accueillir une discussion diplomatique. L'importance de la Cathédrale de Tournai, les travaux qui y sont menés, le fait qu'il s'agit d'un diptyque dont l'une des pièces a été dérobée sont autant d'éléments disponibles pour étayer un dossier et le défendre. Je rappelle que la Wallonie disposait de plusieurs Rubens en divers endroits, mais qu'elle n'en détient plus qu'un seul, à savoir la moitié du diptyque dont je viens de parler.

Je considère que les éléments permettant d'initier une réflexion et de constituer un dossier ne manquent pas.

3.8 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Régimes alimentaires, au mieux inefficaces, au pire nocifs »

Mme Véronique Salvi (cdH). – L'Agence nationale française de sécurité sanitaire et de l'alimentation (Anses) a récemment passé au crible l'ensemble des régimes alimentaires disponibles sur le marché. Il en ressort que la pratique de régimes peut provoquer des modifications profondes du métabolisme énergétique du corps, avec un effet néfaste sur la santé.

La semaine dernière, lors de la commission de la Santé en Région wallonne, un exposé de l'Observatoire wallon de la santé abondait dans ce sens. Selon le docteur Colin Ides, chef du service d'endocrinologie du CHR de Mons, les pratiques d'amaigrissement par privation présentent toutes des risques de carences plus ou moins graves. Or il s'avère que 45 % des personnes pratiquant des régimes n'en ont en fait pas besoin.

Les Belges consacrent chaque année vingt-neuf millions d'euros à l'acquisition de ces remèdes, au mieux inefficaces, au pire dangereux. Les experts en viennent à se demander si la consommation de ces produits soi-disant miraculeux n'est pas à l'origine du nombre croissant de personnes en surpoids et obèses. Les régimes provoqueraient un effet yo-yo; une des conséquences majeures de la privation alimentaire, surtout sans activité physique, est l'apparition d'un déséquilibre corporel favorisant la prise de poids, voire le surpoids. Par ailleurs, il apparaît que quarante pour cent des adolescents souffrant d'obésité sont de futurs adultes obèses.

Pour garantir une perte de poids dans de bonnes conditions, il faut évidemment repenser tout le mode de vie de la personne. Cela implique une prise de conscience, aussi précoce que possible, de la problématique dans sa globalité et une approche multidisciplinaire, diététique et psychologique, sans oublier la pratique d'un sport.

Après la journée de lutte contre l'obésité qui s'est déroulée le 21 mai et les constats formulés par l'Agence française en matière de régimes alimentaires restrictifs, je voudrais connaître la réaction du gouvernement. À l'approche de l'été, le bourrage de crâne reprend de plus belle.

Madame la ministre, quelles mesures pouvez-vous prendre pour renforcer la prise de conscience des effets néfastes et vicieux de ces régimes dans les campagnes de prévention de l'obésité et du surpoids? Comment inciter les gens à adopter des

comportements bénéfiques à long terme?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Je suis tout à fait consciente des conséquences parfois néfastes des régimes alimentaires sur la santé. Il faut donc inviter les gens à réfléchir à leur mode de vie.

Le Crioc a récemment analysé dix-neuf types de régimes alimentaires et les a classés selon leurs effets sur la santé. Il apparaît que seuls deux régimes comprennent un volet relatif à l'éducation alimentaire. Or c'est précisément la prise de conscience des erreurs alimentaires ayant provoqué le surpoids et l'adoption de comportements alimentaires sains qui sont susceptibles d'induire des effets positifs sur l'excès pondéral et sur la santé en général.

L'enquête du Crioc révèle aussi qu'un pourcentage très élevé de personnes consultent un diététicien ou une diététicienne. J'en déduis que la plupart des personnes en surpoids ont conscience des risques auxquels elles sont exposées et qu'elles sollicitent l'aide des professionnels. C'est un aspect bien évidemment positif.

Les stratégies de promotion de la santé sont tout à fait adaptées à l'amélioration des comportements alimentaires. Depuis le début de la législation, mon action touche délibérément deux publics prioritaires, à savoir les enfants – via les services de promotion de la santé à l'école –, et les populations précarisées, particulièrement touchées par l'obésité et pour lesquelles il faut prévoir des mesures prenant tous les déterminants en compte.

Ainsi vingt-deux projets locaux de promotion des attitudes saines visant à réduire les inégalités sociales en matière de santé ont-ils été soutenus après l'appel de 2010.

Cette semaine, les bourgmestres et les présidents des CPAS recevront un nouvel appel à projets. Ce sujet est prioritaire. Des habitudes saines doivent être adoptées dès le plus jeune âge pour prévenir l'obésité et le recours à des régimes à l'adolescence. J'ai donc choisi de cibler les milieux scolaires et familiaux les plus concernés par cette question.

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne développe pas de plan consacré aux régimes amaigrissants mais elle s'attèle à promouvoir un comportement alimentaire sain et une activité physique régulière.

D'autres stratégies sont soutenues par le gouvernement. Par exemple, bien des maisons médicales mettent à disposition des populations défa-

vorisées des consultations gratuites de diététique et de kinésithérapie, des ateliers de cuisine saine ainsi que des cours de gymnastique et de sport. Ces initiatives rencontrent un véritable succès.

Mme Véronique Salvi (cdH). – J'ai noté que vingt-deux communes ont répondu à l'appel à projets de 2010. Sur 262 communes, ce chiffre paraît insuffisant. Vous lancez un nouvel appel cette année. J'espère que les bourgmestres et les échevins chargés de la promotion de la santé y seront sensibles et répondront à l'appel.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Je voudrais préciser que nous avons reçu quatre-vingts projets en 2010. Une quarantaine de dossiers ont été soutenus parce qu'ils répondaient aux trois critères de l'appel à projets. Vingt-deux initiatives sélectionnées concernaient les attitudes saines, soit plus de la moitié des projets.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Vous avez donc reçu 80 projets pour 262 communes.

3.9 Question de M. Serdar Kilic à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Bactérie Eech »

M. Serdar Kilic (PS). – L'inquiétude de nos voisins allemands gagne la Suisse, la France et la Belgique. La bactérie E. Coli entérohémorragique semble être responsable de la mort d'une vingtaine d'Allemands à l'heure actuelle.

Mise en évidence par un laboratoire suisse, la contamination semble avoir lieu lors de l'absorption de légumes crus. Les concombres ont été plus particulièrement mis en cause dans un premier temps. Aujourd'hui, il est question de graines germées. Mais la cause de l'épidémie reste indéterminée.

La bactérie peut provoquer des troubles communs, comme de simples diarrhées, mais peut aussi causer une atteinte rénale et entraîner la mort. Des cas ont aussi été recensés en Suède, au Danemark, en Grande-Bretagne, en Autriche et aux Pays-Bas.

Compte tenu de la proximité de ces cas avec la Belgique et du fait que le mode de contamination soit encore inconnu, quelles dispositions comptez-vous prendre pour prévenir tout risque? Ces situations d'urgence nécessitent une collaboration avec des autorités fédérales comme l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire et la ministre de la santé publique. Il s'agit de préve-

nir d'éventuelles contaminations mais aussi d'éviter toute psychose collective. Le nombre de cas mortels est certes supérieur à la normale pour ce genre de bactérie, mais reste faible en Europe. À ma connaissance, aucun n'a été mis en évidence en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Les autorités sanitaires allemandes ont signalé une épidémie d'infection à E. coli entérohémorragique issue d'un séro-groupe rare : Escherichia coli 0104 :H4.

L'épidémie actuelle présente des caractéristiques inhabituelles. Alors que ce type de germe entraîne le plus souvent des épidémies chez les jeunes enfants, il touche cette fois principalement des femmes adultes, de 18 ans et plus, avec apparition d'un syndrome hémolytique et urémique (SHU), susceptible de provoquer une insuffisance rénale aiguë.

Même si les légumes crus en provenance d'Espagne, et particulièrement les concombres biologiques, ont été incriminés, cette source de contamination a été écartée. La source demeure actuellement inconnue. Étant donné le manque de certitude, aucune mesure particulière ne peut être prise. Puisque des cas ont été identifiés dans d'autres pays européens, la surveillance a été renforcée en Belgique.

L'Institut de santé publique (ISP) a envoyé un courrier à l'ensemble des laboratoires de biologie clinique demandant de signaler les cas de SHU aux médecins inspecteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'envoyer tout échantillon biologique suspect au laboratoire de référence de l'UZ Brussel pour en identifier le germe. Le docteur Denis Piérrard, responsable de ce laboratoire, a également diffusé une communication aux services de soins intensifs et de pédiatrie.

Par ailleurs, les médecins inspecteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles suivent l'évolution de la situation via le réseau de surveillance européen. L'E. coli SHU faisant partie des germes et des pathologies à déclaration obligatoire au réseau, une étroite collaboration est organisée entre le service de surveillance des maladies transmissibles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ISP afin de détecter tout cas suspect lié ou non à l'épidémie sévissant en Allemagne.

L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire pourra procéder à une analyse de risque si un danger pour la population devait apparaître. La ministre fédérale Laurette Onkelinx a organisé hier une réunion urgente pour établir

un état des lieux, prendre des dispositions pour un échange optimal de l'information et coordonner les secteurs concernés si un cas se déclarait en Belgique. Cette réunion rassemblait toutes les parties potentiellement concernées : les représentants des entités fédérées compétentes, ceux de Mme Laruelle, l'Afsca et l'ISP. Mes services y étaient présents. Ceci devrait permettre d'éviter les problèmes de communication en cas d'urgence sanitaire.

À ce jour, nous sommes loin d'une crise sanitaire. Une réunion européenne se tient aujourd'hui à ce sujet. Mme Laruelle y assistera en tant que ministre de l'Agriculture. Enfin, aucun cas d'infection par cette variété d'E. coli n'a été signalé en Belgique, et j'espère qu'il en restera ainsi.

(Mme Véronique Salvi prend la présidence de la commission)

3.10 Question de M. Pierre-Yves Jeholet à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Fonds d'investissement ST'ART Invest »

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Dans les priorités du Plan de soutien et de développement de l'industrie musicale, figurait le renforcement de l'information sur le fonds d'investissement St'art. Ce fonds créé à l'intention des entreprises culturelles et destiné surtout aux PME et aux asbl est en effet peu connu des opérateurs du secteur.

Pouvez-vous m'indiquer les mesures qui ont été prises par votre administration afin d'informer les bénéficiaires potentiels de l'existence de ce fonds ainsi que de ses conditions d'utilisation ? À ce jour, à combien se porte le nombre de bénéficiaires ? Pour quels projets ce fonds est-il déjà intervenu et à hauteur de quel montant ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Au vu des premiers résultats enregistrés depuis sa création, je me félicite de disposer d'un outil économique novateur comme le fonds d'investissement St'art. En effet, ce système, qui n'existe généralement pas dans les autres pays européens, tente de répondre à la besoins spécifiques des entreprises culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Plusieurs événements ont contribué à faire connaître ce projet. Lors du colloque de septembre 2010 sur les industries culturelles et créatives organisé par la présidence belge de l'Union, la présentation de St'art a été très remarquée, comme ce

fut le cas à l'occasion de la conférence Innova à Liège en octobre dernier.

De plus, le 7 avril dernier, St'art a communiqué à la presse le résultat de ses activités de 2010. St'art entretient en outre des contacts avec les maisons d'entreprises et les fonds d'investissement régionaux, afin notamment que son existence soit portée à la connaissance des entrepreneurs et futurs entrepreneurs du secteur des industries culturelles et créatives. Par ailleurs, j'ai organisé une séance d'information à l'attention des secteurs culturels qui pourraient être concernés par ce type de soutien.

Officiellement lancé fin janvier 2010, le fonds St'art s'est prononcé sur les dossiers qui ont été remis entre mars et décembre. En 2010, 131 entreprises ou associations ont pris contact avec St'art, parmi lesquelles 84 semblent pleinement entrer dans son champ d'action. Seize d'entre elles ont remis un dossier complet qui a fait l'objet d'une analyse par St'art et d'une présentation au conseil d'administration. Celui-ci a marqué accord sur onze dossiers, ce qui est remarquable. En effet, entre la demande formelle d'une entreprise, la réalisation de son plan d'affaire et la concrétisation du financement après avis positif du conseil d'administration, l'ensemble du processus prend logiquement un certain temps. À la fin 2010, douze plans d'affaires étaient en cours de préparation ou d'analyse.

Pour conclure, les onze sociétés ayant reçu avis positif de la part du conseil d'administration en 2010 relèvent des secteurs suivants : une en production musicale, deux en production de jeux vidéo, une en production d'exposition, une en création d'accessoires de mode, une en relevé de modélisation du patrimoine architectural, une dans le service aux arts de la scène, une en promotion des arts de la scène, une en production de spectacles vivants, une chaîne thématique de télévision et un bureau d'architecture. À titre d'exemple, je peux citer les sociétés Acamusic, Tempora, les productions du Dragon, Réservoir à architectes, Vetasoft et Academix DJ School. Pour des raisons de confidentialité que l'on peut comprendre, les montants octroyés ne peuvent pas encore être dévoilés.

Selon les prévisions établies par les différents promoteurs ayant été agréés par le conseil d'administration de St'art pour les trois prochaines années, le nombre d'emplois directs créés devrait s'élever à plus de 80 équivalents temps plein. Par ailleurs, ces activités devraient générer un grand nombre d'emplois indirects impossibles à quantifier à ce stade. Ces mêmes prévisions suggèrent que pendant les deux prochaines années, plus de 140

millions d'euros de chiffre d'affaires seront engendrés par ces onze sociétés . Les décisions de St'art en 2010 concernant ces sociétés pour un montant total de 2 279 987 euros ont un effet levier potentiel dans le financement bancaire et/ou privé de 2 589 116 euros.

À l'heure actuelle, les derniers chiffres sont les suivants : depuis la création de St'art, le conseil d'administration a donné son accord sur 16 dossiers pour un investissement total de plus de 3 millions d'euros. J'ose espérer qu'avec toutes ces précisions, vous serez convaincu de la pertinence de cet outil économique pour nos entreprises culturelles wallonnes et bruxelloises.

(M. Pierre-Yves Jeholet, vice-président, reprend la présidence de la séance.)

4 Ordre des travaux

M. le président. – La question de M. André du Bus de Warnaffe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Enquête sur la santé des belges », est renvoyée en conférence des présidents.

La question de M. Olivier Saint-Amand à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Demande de nouvelles reconnaissance de bibliothèques publiques : cas de Meux-La Bruyère », est reportée.

Ceci met fin à l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 12 h 10.